



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Fondation Institut Pasteur

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
Fondation Institut Pasteur
25-28 rue du Docteur Roux 75015 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Fondation Institut Pasteur

25-28 rue du Docteur Roux 75015 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Conseil d'administration de la fondation Institut Pasteur,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fondation Institut Pasteur relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans les notes 13a « Le Compte de résultat par origine et destination (CROD) » et 13b « Le Compte d'emploi annuel de ressources collectées » de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.
- La note « Legs, donations et successions (libéralités) » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux libéralités dont la fondation est bénéficiaire.
- Les notes « Immobilisations financières » et « Valeurs mobilières de placement » exposent les règles et méthodes comptables relatives au traitement et à la classification comptable des placements.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Directrice générale et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'administration.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Directrice générale.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude



significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 13 avril 2026

KPMG SA

,

Romain MERCIER

Associé

BILAN AU 31/12/2025

ACTIF	31-déc-25			31-déc-24
	Brut	Amortissements ou provisions	Net	Net
Donations temporaires d'usufruit	409	245	164	323
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	48 226	38 380	9 846	9 107
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Note 1)	48 636	38 625	10 010	9 430
Terrains	11 672		11 672	11 672
Constructions	406 823	176 150	230 674	240 123
Installations techniques, matériel et outillage industriels	267 867	216 737	51 131	46 912
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	37 702		37 702	35 898
Biens reçus par legs ou donations	45 896		45 896	48 927
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 1)	769 962	392 887	377 075	383 532
Participations	14 882	6 925	7 958	5 286
Autres titres immobilisés	624 697	8 243	616 455	571 662
Prêts	4 314	40	4 275	4 082
Autres	200		200	205
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (Note 2)	644 094	15 207	628 887	581 236
ACTIF IMMOBILISE	1 462 692	446 719	1 015 972	974 197
STOCKS ET EN-COURS (Note 4b)	5 571	1 624	3 947	3 602
CREANCES D'EXPLOITATION (Note 3a)	183 937	1 766	182 171	143 813
Créances clients, usagers et comptes rattachés	90 643	1 766	88 877	75 344
Créances reçues par legs ou donations	54 408		54 408	38 887
Autres créances	29 674		29 674	22 260
Charges constatées d'avance	9 212		9 212	7 322
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT (Note 4a)	131 523	386	131 137	184 535
DISPONIBILITES	33 367		33 367	42 983
ACTIF CIRCULANT	354 400	3 777	350 623	374 932
ECARTS DE CONVERSION ACTIF	153		153	414
TOTAL ACTIF	1 817 245	450 496	1 366 749	1 349 544

ENGAGEMENTS HORS BILAN RECUS SUR LEGS (Note 14)

Acceptés par le Bureau du Conseil d'Administration

0

0

BILAN AU 31/12/2025

PASSIF	31-déc-25	31-déc-24
FONDS PROPRES	817 668	818 835
REPORT A NOUVEAU	54 457	55 788
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	-2 028	-1 331
FONDS PROPRES (Note 5)	870 097	873 292
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	31 711	33 495
AUTRES FONDS PROPRES (Note 6)	31 711	33 495
FONDS REPORTEES LIES AUX LEGS OU DONATIONS	89 446	79 237
FONDS DEDIES	69 451	66 548
FONDS REPORTEES ET DEDIES (Note 7)	158 897	145 785
PROVISIONS POUR RISQUES	3 474	3 838
PROVISIONS POUR CHARGES	44 106	45 011
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (Note 8)	47 579	48 849
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	71 045	82 645
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	7 961	2 220
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	64 577	51 777
DETTES DES LEGS OU DONATIONS	11 197	9 210
DETTES FISCALES ET SOCIALES	30 930	36 993
AUTRES DETTES	14 176	15 055
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (Note 9)	58 482	49 627
DETTES (Note 3a)	258 368	247 527
ECARTS DE CONVERSION PASSIF	96	597
TOTAL PASSIF	1 366 749	1 349 544

COMPTE DE RESULTAT EXERCICE 2025

Produits d'exploitation (Note 10a)	31-déc-25	31-déc-24	Variation
Ventes, prestations et services divers	17 150	18 712	-1 562
Produits de tiers financeurs	273 016	251 986	21 030
Concours publics & subventions d'exploitation	140 735	134 544	6 191
Ministère chargé de la Recherche	56 108	55 698	410
Ministère chargé de la Santé	7 703	7 495	209
Contrats de recherche & autres fonds publics	76 924	71 351	5 572
Ressources liées à la générosité du public	106 422	91 363	15 059
Dons manuels	27 340	25 355	1 985
Mécénats	5 690	4 245	1 445
Legs, donations et assurance-vie	73 392	61 763	11 630
Contributions financières	25 859	26 079	-220
Contrats R&D	8 908	9 594	-686
Contrats de recherche & Autres contributions	16 951	16 485	466
Reprises sur amortissements, dépréciations & provisions	2 337	3 258	-921
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	285		285
Utilisations des fonds dédiés	22 961	23 625	-664
Autres produits	15 708	25 022	-9 314
Redevances de marque & de brevets	9 454	11 205	-1 751
Revenus des immeubles de rapport	2 976	7 741	-4 765
Autres produits	3 278	6 076	-2 798
Total produits d'exploitation	331 458	322 603	8 854
Charges d'exploitation (Note 10b)			
Achats marchandises, matières premières et variations de stocks	32 227	33 821	-1 594
Autres achats et charges externes	96 746	92 627	4 119
Impôts et taxes	7 086	7 923	-837
Salaires	135 083	131 307	3 776
Cotisations sociales	60 051	57 475	2 576
Dotations aux amortissements et provisions	37 297	38 440	-1 143
Reports en fonds dédiés	24 989	19 955	5 034
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	243		243
Autres charges	3 754	4 408	-654
Total charges d'exploitation	397 476	385 956	11 520
Contribution des établissements Hors Métropole	-1 960	-2 341	381
EXCEDENT OU DEFICIT D'EXPLOITATION	-67 979	-65 694	-2 285

COMPTE DE RESULTAT EXERCICE 2025

	31-déc-25	31-déc-24	Variation
Produits financiers			
De participation	24 530	3 332	21 198
Autres intérêts et produits assimilés	8 488	6 776	1 713
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	3 137	3 188	-51
Différences positives de change	628	917	-289
Produits des cessions d'immobilisations financières	48 100		48 100
Total produits financiers	84 883	14 213	70 670
Charges financières			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 283	4 158	-1 875
Intérêts et charges assimilés	2 210	2 423	-214
Différences négatives de change	864	234	630
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	15 424		15 424
Total charges financières	20 781	6 815	13 965
Contribution des établissements Hors Métropole	515	498	17
EXCEDENT OU DEFICIT FINANCIER (Note 11)	64 617	7 895	56 721
EXCEDENT OU DEFICIT COURANT	-3 362	-57 798	54 436
Produits Exceptionnels	1 335	87 036	-85 702
Charges Exceptionnelles		30 620	-30 620
Contribution des établissements Hors Métropole		52	-52
EXCEDENT OU DEFICIT EXCEPTIONNEL (Note 12)	1 335	56 468	-55 133
Intéressement des salariés			
Total des produits	416 229	422 061	-5 832
Total des charges	418 257	423 392	-5 135
EXCEDENT OU DEFICIT NET	-2 028	-1 331	-697
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature	1 251	685	566
Prestations en nature	4 950	6 621	-1 671
Bénévolat			
TOTAL	6 201	7 306	-1 105
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens	1 251	685	566
Prestations en nature	4 950	6 621	-1 671
Personnel bénévole			
TOTAL	6 201	7 306	-1 105

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE 2025

(en milliers d'euros)

	31-déc-25	31-déc-24
FLUX D'EXPLOITATION		
Résultat net	-2 028	-1 331
Amortissements et provisions des immobilisations corporelles	27 180	-2 469
Amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et financières	4 306	5 174
Variation des provisions pour dépréciation d'actif circulant	-501	-1 221
Variation des provisions pour risques et charges	-1 270	2 989
Variation des fonds dédiés	2 903	-3 430
Variation quote-parts des subventions d'équipement	-5 931	-6 044
Marge brute d'autofinancement	24 659	-6 331
(Augmentation) diminution des besoins d'exploitation	-8 207	10 287
TOTAL FLUX D'EXPLOITATION	16 452	3 956
FLUX LIÉS AUX INVESTISSEMENTS		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-6 369	-5 323
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-40 962	-42 806
Acquisitions d'immobilisations financières	-2 963	-2 396
Variation des subventions d'équipement	4 147	6 172
Cessions ou réductions d'actifs immobilisés	18 785	59 871
Variation des titres de placement stables	-44 881	24 075
TOTAL FLUX LIÉS AUX INVESTISSEMENTS	-72 243	39 593
FLUX DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Variation du fonds de dotation	-1 167	-1 569
Remboursements des emprunts ⁽²⁾	-5 859	-12 603
TOTAL FLUX DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	-7 026	-14 173
FLUX SUR LA GESTION DES LEGS OU DONATIONS	-197	-623
VARIATION DE TRESORERIE	-63 013	28 754
TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE ⁽¹⁾	227 518	198 764
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE ⁽¹⁾	164 505	227 518

⁽¹⁾ Disponibilités + Valeurs mobilières de placement

⁽²⁾ Variation des positions créditrices de banques et emprunts bancaires

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables définies, ci-après, concernent la fondation « Institut Pasteur » à Paris et les Instituts Pasteur de Guadeloupe, Guyane et Nouvelle Calédonie sont intégrés dans les comptes annuels de la fondation.

Les excédents ou déficits de ces trois instituts sont présentés au compte de résultat sous trois rubriques de contribution aux excédents ou déficits d'exploitation, financiers et exceptionnels.

L'Institut Pasteur abrite trois fondations : Pasteur Network Foundation (PNF), IHU reConnect et Une Santé Durable pour Tous (USDT). Ces fondations abritées font l'objet d'une comptabilité distincte dans les comptes de l'Institut Pasteur. Les comptes de la fondation de flux « IHU reConnect », présentent des contributions des fondateurs. Ces dernières, valorisées au compte de résultat en contributions volontaires en nature, sont constituées de mise à disposition de personnel, de dépenses de fonctionnement directes et indirectes.

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018, du règlement ANC N°2020-08 du 4 décembre 2020 et du règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022. Ce dernier modifiant le règlement ANC N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général sous réserves des dispositions particulières. Il s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025 et porte sur la modernisation des états financiers : nouvelle définition du résultat exceptionnel, suppression des comptes de transfert de charge, modification de la nomenclature du plan comptable et réduction du nombre de modèles d'états financiers.

□ Concours publics et Subventions d'exploitation

Sont inscrites dans le Compte de Résultat en « Produits d'exploitation » :

- Les subventions allouées par l'Etat (ministère chargé de la recherche et le ministère chargé de la santé « SPF ») ;
- Les subventions reçues d'organismes publics ;
- Les subventions de taxe d'apprentissage reçues en qualité de dispensateur de formation, qui sont appelées dans le nouveau règlement comptable « concours publics ».

□ Contrats et conventions de recherche

En application du nouveau règlement comptable, ces contrats et conventions de recherche sont comptabilisés en subventions d'exploitation lorsqu'il s'agit de financeurs publics et en contributions financières lorsqu'il s'agit de financeurs privés.

Ces conventions de recherche pluriannuelles sont comptabilisées à l'actif selon l'échéancier de règlement prévu au contrat. Le revenu correspondant est différé au passif (poste « produits constatés d'avance » sur conventions de recherche) jusqu'à ce qu'il soit réalisé, c'est-à-dire jusqu'à ce que les dépenses de recherche prévues par la convention soient effectivement supportées. Les produits constatés d'avance figurant au passif correspondent donc à des produits d'ores et déjà acquis pour les années futures et qui seront progressivement reconnus en compte de résultat au prorata temporis conformément aux dispositions de la convention de recherche et le cas échéant ajusté des engagements à réaliser pour couvrir les charges de recherche.

❑ LEGS, DONATIONS ET SUCCESSIONS (LIBERALITES)

Les libéralités dont la réalisation est devenue effective et définitive font l'objet de traitements comptables différents selon leur nature :

- Les legs ou donations de biens durables destinés à la réalisation de l'objet social sont considérés comme des apports en fonds propres de la Fondation ;
- Les legs ou donations affectés par leur auteur à l'acquisition d'un bien par la fondation sont inscrits dans les autres fonds propres en « Subventions d'investissement », lesquelles sont reprises en résultat au rythme de l'amortissement du bien concerné ;
- Sauf affectation particulière par leur auteur, les donations et autres libéralités (biens meubles et immeubles destinés à être cédés) constituent des produits enregistrés au compte de résultat. Lorsqu'il s'agit de libéralités faisant l'objet d'une affectation spécifique par leur auteur (affectation à un domaine de recherche particulier), la partie non utilisée conformément à son affectation à la fin de l'exercice est enregistrée au passif en « Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public » par constatation d'une charge correspondante sur l'exercice « Reports en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public ».

Le nouveau règlement comptable 2018-06 modifie sensiblement la méthode de comptabilisation des legs ou donations :

- Dès leur acceptation par le Conseil d'administration les legs ou donations sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur nette de réalisation estimée ;
- La contrepartie est en général un compte de produits sauf dans le cas spécifique où il existe une stipulation du testateur ou du donateur de renforcer les fonds propres de l'entité, et dans ce cas, la contrepartie est en fonds propres.
- Parallèlement, au passif du bilan des fonds reportés sont constatés. Ces fonds reportés sont rapportés au compte de résultat au fur et à mesure de la réalisation des différents lots de legs ou donations qui les composent.

❑ CONVERSION EN EUROS DES ELEMENTS EN DEVICES ETRANGERES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice.

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN

□ NOTE 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques, étant précisé que les biens reçus à titre gratuit sont initialement enregistrés à leur valeur vénale à leur date d'entrée dans le patrimoine de la Fondation, cette valeur correspondant au prix qui aurait été acquitté pour l'acquisition du bien dans les conditions du marché.

Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur prix de revient ou leur valeur vénale évaluée par expert à la date d'entrée au bilan pour les biens reçus de legs ou successions à l'exception du terrain du campus de l'Institut qui a été évalué « à-dire d'experts » en 1970.

Ces actifs sont comptabilisés conformément aux règlements CRC n° 2004-06 et n° 2002-10 portant sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs ainsi que sur l'amortissement et la dépréciation éventuelle des actifs immobilisés.

Le coût d'entrée des actifs est constitué des éléments suivants :

- ↳ Le prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement,
- ↳ Tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction (dont les honoraires de professionnels comme les architectes, géomètres, experts, évaluateurs, conseils ; les coûts de préparation du site et les frais de démolition nécessaires à la mise en place de l'immobilisation).

La fondation a choisi de continuer à comptabiliser directement en charges les éléments suivants :

- ↳ Les coûts de développement,
- ↳ Les frais d'acquisition des immobilisations (dont les honoraires d'acquisition versés à des agences ou notaires),
- ↳ Les coûts des emprunts destinés au financement des acquisitions d'actifs.

Les immobilisations sont amorties, selon le mode linéaire, sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation probable des biens soit :

• Immobilisations incorporelles	3 ans et 10 ans,
• Immeubles de rapport	40 ans, 25 ans et 15 ans,
• Immeubles d'exploitation	40 ans, 25 ans et 15 ans,
• Matériel et outillage, matériel de transport et matériel de bureau	3 à 5 ans,
• Matériel informatique	3 ans,
• Mobilier de bureau	10 ans,
• Agencements, aménagements, installations	5 ans.

Les immeubles d'exploitation et de rapport ont été décomposés et amortis depuis le 1^{er} janvier 2005, comme suit :

• Structure et ouvrages assimilés	40 ans,
• Toiture, chauffage, plomberie, électricité et menuiserie	25 ans,
• Ravalement et ascenseurs	15 ans.

Pour les immeubles de rapport, aucun amortissement n'a été calculé sur la structure, pour tenir compte de la valeur résiduelle estimée au terme de la période d'amortissement.

Des revues régulières sont effectuées et des dépréciations ou amortissements exceptionnels peuvent être constatés pour notamment prendre en compte les impacts des évolutions du marché immobilier et ceux du schéma directeur immobilier sur la valeur de nos actifs.

A compter de l'exercice 2020 et conformément au nouveau règlement comptable, les biens reçus des legs ou donations destinés à être vendus sont inscrits à l'actif du bilan dans l'attente de la réalisation du legs ou de la donation. Ces biens ne sont pas amortis et peuvent être dépréciés dans l'attente de leur vente suivant le prix du marché.

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

	(en milliers d'euros)				Valeurs brutes au 31-déc-25
	Valeurs brutes au 01-janv-25	Acquisitions & poste à	Diminutions		
			Cessions	Hors service & poste à poste	
Immobilisations incorporelles (a)	43 357	6 222	65	1 512	48 002
Immobilisations incorporelles_ instituts consolidés (*)	487	147			634
Immobilisations incorporelles	43 844	6 369	65	1 512	48 636
Immobilisations corporelles					
Terrains d'exploitation	11 256				11 256
Immeubles d'exploitation	326 917	16 206			343 124
Terrains et immeubles_ instituts consolidés (*)	8 484	122	127		8 479
	346 657	16 328	127		362 859
Matériel et outillage	200 393	9 360	689	1 657	207 408
Mobilier et matériel de bureau	23 441	7 466			30 907
Matériels et mobiliers_ instituts consolidés (*)	13 567	974	120	108	14 313
	237 402	17 800	809	1 764	252 628
Agencements, aménagements, installations	7 349	4 241			11 591
Agencements installations_ instituts consolidés (*)	2 850	452	27	1	3 274
Autres immobilisations					
Autres immobilisations_ instituts consolidés (*)	313	77	15		375
Immobilisations liées à l'exploitation	594 572	38 899	978	1 765	630 726
Terrains de rapport	416				416
Immeubles de rapport	69 426	259	14 464		55 221
	69 842	259	14 464		55 637
Biens reçus par legs ou donations destinés à être vendus	48 927	23 620	26 651		45 896
	48 927	23 620	26 651		45 896
Immobilisations en cours	34 947	25 263		23 589	36 622
Immobilisations en cours_ instituts consolidés (*)	951	908		779	1 081
	35 898	26 172		24 367	37 702
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	749 239	88 950	42 094	26 133	769 962
TOTAL	793 083	95 318	42 159	27 645	818 598

(*) Instituts consolidés = IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

(a) Les acquisitions de logiciels d'un montant supérieur à 10 K€ sont enregistrées en immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles :

Seuls les logiciels d'un montant supérieur à 10 K€ sont enregistrés en immobilisations incorporelles.

Ce poste comprend, en principal, des logiciels informatiques (achat et évolutifs) pour répondre aux besoins des utilisateurs et surtout aux évolutions des systèmes d'informations.

Les donations temporaires d'usufruit (DUT) sont au nombre de deux pour un montant brut de 409 K€.

Immobilisations corporelles :

Les principales valeurs immobilisées liées à l'exploitation concernent l'ensemble immobilier du campus parisien de l'Institut Pasteur ainsi que les équipements scientifiques utilisés sur ce campus.

Les travaux réalisés sur l'aménagement des bâtiments de recherche, des plateformes technologiques et de maintenance des bâtiments représentent une augmentation des valeurs brutes de 16.206 K€ en principal la valorisation des locaux tertiaires (3.400 K€), le réaménagement des étages du centre médical (2.777 K€), le campus (1.970 K€), et les espaces verts (745 K€).

Le poste matériel et outillage sur le site de Paris (9.360 K€) concerne l'ensemble des équipements scientifiques de haute technologie acquis ou mis en service. Les sorties (2.346 K€), correspondent aux mises au rebut réalisées sur des matériels totalement amortis, obsolètes pour 1.657 K€ et aux cessions pour 689 K€.

Le poste mobilier et matériel de bureau et informatique sur le site de Paris (7.466 K€) concerne en principal, l'ensemble des matériels informatiques.

Les immobilisations corporelles de rapport sont constituées de biens immobiliers issus de libéralités, conservés à l'actif du bilan ou acquis sur les fonds propres de la fondation en vue de produire des revenus. Les acquisitions de l'exercice (259 K€) correspondent principalement au ravalement de l'immeuble situé au 34 rue Dr Roux Paris 15^{ème} (166 K€) et aux travaux de rénovation d'appartement (93 K€).

Quant aux cessions (14.464 K€), il s'agit de la cession d'un immeuble de rapport prévue dans le plan de réallocation des placements.

Les biens immobiliers reçus par legs ou donations acceptés en Bureau du Conseil d'administration destinés à être vendus ont diminué en net de 3.031 K€.

Les valeurs d'immobilisations en cours (36.622 K€) concernent les chantiers exceptionnels pour 34.334 K€, les chantiers de maintenance pour 383 K€, les chantiers d'aménagement pour 1.557 K€ et enfin les immobilisations en cours sur les biens immobiliers de rapport pour 347 K€.

Tableau des amortissements et provisions cumulés

(en milliers d'euros)

	Valeurs au	Mouvements de l'année		Valeurs au
	01-janv-25	Augmentations	Diminutions	31-déc-25
Immobilisations incorporelles	33 969	5 680	1 500	38 149
Immobilisations incorporelles _ instituts consolidés (*)	445	32		477
Immobilisations incorporelles	34 414	5 711	1 500	38 625
Immobilisations corporelles				
Terrains d'exploitation				
Immeubles d'exploitation	139 945	11 521	256	151 211
Terrains et immeubles _ instituts consolidés (*)	5 810	232	127	5 916
	145 755	11 754	382	157 126
Matériel et outillage	168 640	12 598	2 327	178 911
Mobilier et matériel de bureau	13 316	4 312		17 627
Matériels et mobiliers _ instituts consolidés (*)	11 185	580	134	11 631
	193 141	17 490	2 461	208 170
Agencements, aménagements, installations	5 168	615		5 783
Agencements, installations _ instituts consolidés (*)	2 559	80	23	2 615
Autres immobilisations				
Autres immobilisations _ instituts consolidés (*)	135	48	14	169
Immobilisations liées à l'exploitation	346 758	29 986	2 881	373 863
Terrains de rapport				
Immeubles de rapport	18 949	1 434	1 360	19 023
	18 949	1 434	1 360	19 023
Biens reçus par legs ou donations destinés à être vendus				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	365 707	31 421	4 241	392 887
TOTAL	400 121	37 132	5 741	431 512

(*) Instituts consolidés = IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Les donations temporaires d'usufruit (DTU) sont amorties sur la durée de la donation.

La dépréciation constatée sur un immeuble situé dans le 6ème arrondissement de Paris est ajustée et portée à 2.226 K€, suivant la valeur marché du 31 décembre 2025.

□ NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Sont inclus en immobilisations financières :

- Les titres de participation qui représentent les participations détenues dans le capital de sociétés dans lesquelles l'Institut Pasteur exerce une influence notable, ou les titres destinés à être conservés durablement. Ces titres sont inscrits au bilan pour leur prix de revient dans le cas de titres acquis par l'Institut Pasteur ou pour leur valeur estimée par des tiers dans le cadre de la réalisation des legs. Une provision pour dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité appréciée par la Direction de l'Institut Pasteur sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation ;
- Les titres de placement stables qui correspondent à des valeurs mobilières, soit provenant de legs et successions, soit acquises à titre onéreux. Ces titres de placement font en majeure partie l'objet de mandats de gestion auprès d'organismes financiers de premier plan. Les règles de comptabilisation sont les suivantes :
 - Les titres cotés, actions et obligations détenus par l'intermédiaire de fonds communs de placement (FCP) sont enregistrés au prix d'achat des parts des FCP concernés ;
 - Les titres cotés provenant de libéralités sont entrés sur la base de leurs cours de bourse à leur date d'entrée en portefeuille. Ceux non cotés sont entrés à leur valeur vénale au jour d'entrée dans le patrimoine, laquelle est fixée à dire d'expert ;
 - Les titres non-côtés, investissements effectués en Capital Risque, de type partenariats stratégiques, sont inscrits au bilan pour leur prix d'achat. Une provision pour dépréciation est constatée si la valeur liquidative (en générale trimestrielle) du fonds est inférieure au prix de revient.
- Les autres immobilisations financières qui correspondent aux versements effectués à titre de prêts aux organismes collecteurs de la participation des entreprises à l'effort de construction, aux prêts au personnel et aux dépôts et cautionnements versés.

Pour ce qui concerne les prêts relatifs à l'effort de construction, ils ne font pas l'objet d'actualisation et sont valorisés à leur valeur nominale.

(en milliers d'euros)

Capital social	Capitaux propres autres le capital social	Quote-part de capital détenue	Valeurs brutes au		Variations	Provisions	Valeurs nettes au	Prêts et avances consentis et non encadrés par la loi	Cautionnements et avances par la loi	Charges d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos
			01-jan-25	31-déc-25							
Titres de participation			12 112	14 882	2 771	6 925	7 958				
Participations (supérieures à 10%)											
Enodia Thérapeutics	2	-306	34,58%	771	771	771				0	-2 935
V4C	10	-240	22,00%	2	2	53	-51			0	-116
Argobio	48 988	-19 940	30,40%	8 000	10 000	2 000	4 070	5 930		1 109	-85
Biocellis	10	0	20,00%	2	2		2				
Neurophoenix	430	-505	5,00%	65	65	65				36	-151
Participations (inférieures à 10%)											
Starts-up				3 971	3 971		1 957	2 014			
Autres				72	72		10	63			
Titres de placement stables			579 816	624 697	44 881	8 243	616 455				
Actions Euros			137 416	124 389	-13 027		124 389				
Actions Internationales			271 802	252 801	-19 002	493	252 307				
Obligations			17 000		-17 000						
Immobilier			57 211	65 800	8 590	7 356	58 444				
Autres placements long terme			96 387	181 707	85 320	394	181 313				
Autres immobilisations financières (*)			4 327	4 514	187	40	4 475				
Prêt effort construction			4 122	4 314	192	40	4 275				
Dépôts et cautionnements			189	189			189				
Autres Immobilisations Financières			16	11	-5		11				
TOTAL			596 255	644 094	47 839	15 208	628 887				

(*) y compris IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle Calédonie

Dans le cadre de la mission sociale liée à la valorisation de la recherche et depuis de nombreuses années, l'Institut Pasteur investit dans des start-up. Ainsi au 31 décembre 2025, dix start-up sont inscrites au bilan pour une valeur nette de 7,9 M€ et valorisées à 8,2 M€.

Les faits marquants à retenir, pour l'exercice 2025, sont les suivants :

Enodia Therapeutics : ce nouveau spin-off, issu des travaux de recherche du Dr Caroline Demangel a été créé en février 2025. Elle a pour mission la recherche et le développement de nouvelles solutions thérapeutiques en prévenant l'action de protéines pathogènes par ciblage du translocon Sec61. Enodia propose ainsi une stratégie thérapeutique innovante en intervenant sur la dégradation sélective de protéines pathogènes avant qu'elles ne puissent induire la maladie.

Les champs d'application de la technologie développée par Enodia Therapeutics sont multiples et un premier focus a été réalisé dans le traitement de maladies immuno-inflammatoires.

Dès sa création, Enodia Therapeutics a remporté le prestigieux concours « Golden Ticket » 2025.

En décembre 2025, Enodia Therapeutics a réussi à concrétiser une levée de fonds de 20,7M€ auprès d'un groupe d'investisseurs clés tels que Elaia, Pfizer Ventures, BPI France ou encore l'Institut Pasteur, lui garantissant les moyens financiers nécessaires pour assurer le développement aval des solutions thérapeutiques envisagées.

Biocellis : en juin 2025, Biocellis, acteur émergent de la recherche biologique et du diagnostic in vitro, a annoncé un partenariat capitalistique avec General Inception et une collaboration stratégique avec l'Institut Pasteur. Cette alliance accélérera le développement et la commercialisation des produits Biocellis, au bénéfice des patients, de la santé publique et de l'industrie biopharmaceutique dans son ensemble.

Avatar Medical : en mars 2025, Avatar Medical a annoncé l'obtention du marquage CE de sa solution logicielle innovante, permettant la conversion en temps réel des images médicales des patients en rendus 3D exceptionnels améliorant ainsi la visualisation et la compréhension. En novembre 2025, Avatar Medical et son partenaire BARCO, leader mondial des technologies de visualisation médicale, ont annoncé le lancement d'Eonis Vision, nouvelle solution de visualisation 3D. La solution Eonis Vision a pour ambition de transformer la consultation patient-médecin en une expérience partagée et en temps réel.

Oncovita : en janvier 2025, Oncovita a été lauréat du prix du Paris Saclay Cancer Cluster (PSCC) primant les initiatives audacieuses et visionnaires exploitant des technologies de pointe pour relever les défis les plus complexes en matière de soins contre le cancer. En mars 2025, Oncovita a annoncé un partenariat stratégique avec la société UNITHER Pharmaceuticals, leader mondial dans la fabrication de mono-doses stériles, pour le développement et la production d'un nouveau vaccin prophylactique basé sur les technologies Measavir® et Euroject® dans la prévention des maladies infectieuses chez l'enfant.

genOway : en février 2025, genOway a annoncé la signature d'un contrat de trois ans avec l'organisation philanthropique FONDATION GATES soutenant le développement de thérapies contre les maladies infectieuses. En 2025, genOway accélère son développement en Chine au travers de sa filiale genOway Shanghai avec un chiffre d'affaires annualisé approchant les 2,0 M€ et proche de la rentabilité fin 2025.

Les autres participations ont poursuivi leur plan de développement.

Les participations de l'Institut Pasteur sont, pour l'essentiel, des participations dans des sociétés pour lesquelles l'Institut Pasteur est co-fondateur aux côtés d'un chercheur pasteurien (14.810K€). Ces participations sont dépréciées pour 6.915 K€ et ont une valeur nette comptable de 7.895 K€.

La valeur d'inventaire des titres cotés s'établit au 31 décembre 2025 à 835.631 K€ (781.714 K€ au 31 décembre 2024)

L'Institut Pasteur construit sa politique d'investissement autour des catégories d'actifs suivantes :

- Obligations cotées ou produits de taux, qui permettent de générer des revenus tout en constituant un amortisseur en cas de forte baisse des marchés actions ;
- Actions cotées de grandes capitalisations. Plus volatile, cette classe d'actifs a pour objectif principal d'accroître la valorisation du portefeuille à long terme et de distribuer régulièrement des dividendes ;
- Immobilier de rapport (en direct ou 'papier'), qui a pour objectif de diversifier les placements, percevoir des revenus réguliers et constituer une réserve foncière ;
- Placements non cotés hors immobilier, qui regroupent notamment le capital investissement, les infrastructures et la dette privée. Leur illiquidité permet de profiter d'un surplus de rendement et leur comportement est décorrélié des autres marchés ;
- Partenariats stratégiques, qui sont en lien avec la mission de l'Institut Pasteur et permettent de soutenir la recherche et l'innovation, tout en profitant d'un surplus de performance.

L'allocation stratégique d'actifs a été revue et validée par le Conseil d'administration du 26 juin 2020 dans le respect du cadre de référence :

- 5% minimum du patrimoine productif en obligations,
- 70% maximum du patrimoine productif en actions,
- les placements LT cotés représentent au minimum 30% du patrimoine productif,
- les placements LT représentent au minimum 80% du patrimoine productif,
- le poids de la trésorerie court terme est limité à 20% du patrimoine productif,
- la valeur vénale des biens immobiliers de rapport doit représenter au minimum 10% du patrimoine productif.

L'année 2025 a été marquée par :

- Réduction de l'exposition actions au travers de plusieurs rachats au cours de l'année de 50,0 M€ et d'une distribution de coupons de 20,0 M€ ;
- Transfert des investissements en capital-risque/biotech au sein d'un véhicule dédié et engagement sur deux nouveaux fonds pour 13,0 M€ ;
- Validation d'une nouvelle stratégie d'investissement par le Conseil d'administration du 9 décembre.

L'ensemble des contraintes prudentielles mentionnées à l'article 4.2 du cadre de référence des placements de l'Institut Pasteur sont respectées.

□ NOTE 3a : ECHEANCIER DES CREANCES ET DES DETTES

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît un risque d'irrecouvrabilité, compte tenu de l'ancienneté de la créance et de la situation du créancier.

	(en milliers d'euros)			
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans et plus	A plus de 5 ans
Clients	90 643	90 386	257	
Autres créances d'exploitation				
Créances reçues par legs ou donations	54 408	54 408		
Créances fournisseurs	4 056	4 056		
Personnel et organismes sociaux	408	408		
État	11 481	11 481		
Comptes courants	8 746		8 746	
Autres	4 985	4 985		
Charges constatées d'avance	9 212	9 212		
TOTAL	93 294	84 549	8 746	
TOTAL CREANCES D'EXPLOITATION	183 937	174 934	9 003	
Dettes financières auprès des banques	71 045	11 760	39 496	19 789
Autres dettes financières	7 961	7 961		
Dettes fournisseurs	64 577	64 577		
Dettes des legs ou donations	11 197	11 197		
Dettes sociales et fiscales	30 930	30 930		
Autres dettes	14 176	14 176		
TOTAL DETTES	199 887	140 602	39 496	19 789

(*) y compris IP Guadeloupe, IP Guyane et IP Nouvelle-Calédonie

Les créances clients correspondent à hauteur de 32.269 K€ à des conventions de recherche, dont certaines sont pluriannuelles et s'étendent sur une période qui excède les douze prochains mois. Le revenu est reconnu mensuellement en diminution des produits constatés d'avance comptabilisés lors de la facturation. La créance client sur les conventions de recherche est constatée suivant l'échéancier de règlement prévu au contrat.

Les charges constatées d'avance sont des dépenses futures qui seront reprises au compte de résultat à la date de leur exécution.

Les dettes financières comprennent, principalement, quatre emprunts contractés auprès des établissements bancaires restant à rembourser pour 71.038 K€.

NOTE 3b : PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER

(en milliers d'euros)

Montant

Créances (produits à recevoir)

Obligations - coupons et intérêts courus à recevoir	
Clients - factures à établir	47 227
Personnel - frais personnel à recevoir	73
Impôts et taxes à recevoir	4 181
Autres créances - produits à recevoir	3 389
Produits financiers à recevoir	2 105
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	56 974

Dettes (charges à payer)

Frais financiers à payer	311
Fournisseurs - factures non parvenues	44 423
Personnel - charges à payer	16 002
Organismes sociaux - charges à payer	7 877
Impôts et taxes à payer	2 013
Clients - avoir à établir	2 439
Autres dettes - charges à payer	
TOTAL CHARGES A PAYER	73 066

(*) y compris IP Guadeloupe, IP Guyane et IP Nouvelle-Calédonie

NOTE 4a : VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS

Sont inscrites dans ce poste les valeurs mobilières de placement, autres que celles définies comme titres de placement durables. Elles suivent les mêmes règles de comptabilisation et d'évaluation.

Au 31 décembre, les valeurs mobilières de placement se décomposent ainsi :

	(en milliers d'euros)	
	31-déc-25	31-déc-24
Sicav monétaires	393	393
Titres sur legs	188	491
Dépôts à terme	130 939	184 027
Dépréciation des comptes financiers	-386	-379
TOTAL INSTITUT PASTEUR	131 134	184 532
Valeurs Mobilières de Placement_instituts consolidés (*)	3	3
TOTAL GENERAL	131 137	184 535

(*) Instituts consolidés = IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Au 31 décembre 2025, les dépôts à terme s'élèvent à 128.834 K€ en valeur nominale et les intérêts courus à 2.104 K€.

NOTE 4b : STOCKS ET EN-COURS

Les stocks sont évalués à leur coût d'entrée incluant les frais accessoires. Les stocks de collection de souches sont évalués à leur coût standard incluant le temps passé et les matières premières ou consommables utilisés.

NOTE 5 : FONDS PROPRES

En application du nouveau règlement n° 2018-06 de l'ANC, sont inscrits directement en fonds propres avec ou sans droit de reprise, lorsqu'il existe une stipulation du testateur ou du donateur de renforcer les fonds propres de l'entité, les legs ou donations de biens durables destinés à la réalisation de l'objet social, lorsque leur réalisation est devenue effective et définitive.

Le résultat 2024 a été affecté en report à nouveau pour -1.330 K€ selon la délibération du Conseil d'administration du 9 avril 2025.

Lors de ce Conseil d'administration, la valeur de la dotation statutaire de 700.000 K€ a été confirmée.

Quant aux déficits 2025 des fondations abritées « Pasteur Network Foundation » et « Une Santé Durable pour Tous », ils ont fait l'objet d'une neutralisation par la quote-part de la dotation consommable virée au compte de résultat pour 1.166 K€.

(en milliers d'euros)

	Solde au 1-janv.-25	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		Solde au 31-déc.-25
		Montant	Dont GP	Montant	Dont GP	Montant	Dont GP	
Fonds propres Institut pasteur	815 481							815 481
Fonds propres Fondations abritées	3 353					1 167		2 186
Réserves								
Report à nouveau Institut pasteur	55 755		-1 426					54 329
Report à nouveau Fondations abritées	33		95					128
Déficit de l'exercice Institut pasteur	-1 331		1 331		-2 028			-2 028
Excédent de l'exercice Fondations abritées								
TO TAL FONDS PROPRES	873 292			-2 028		1 167		870 097
Subvention d'équipement	33 495			4 147		5 931		31 711
TO TAL AUTRES FONDS PROPRES	33 495			4 147		5 931		31 711

(*) IPG : IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

□ NOTE 6 : AUTRES FONDS PROPRES

Sont inscrites dans le poste « Subventions d'investissement » :

- Les subventions d'équipement allouées par l'Etat ou les organismes publics ;
- Les subventions d'équipement accordées par des organismes ou entreprises privés ;
- Les donations affectées par leur auteur à l'acquisition d'un bien durable.

Ces subventions d'investissement sont classées au bilan sous la rubrique « autres fonds propres » et sont reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement des immobilisations correspondantes quel que soit la source de financement, selon les dispositions prévues par l'article 17 des statuts.

Cette méthode, qui jusque-là dérogeait à la réglementation comptable (Commission des études comptables de la CNCC (CEC 2009-17)), est maintenant conforme au NRC de l'ANC 2018-06.

(en milliers d'euros)

	Reçues		Inscrites au compte de résultat	Valeur nette
	État	Autres		
Situation début 2025	42 292	15 483	-25 963	31 812
Subventions 2025	2 624	851		3 476
Amortissements de 2025 couverts par des subventions			-5 591	-5 591
Annulation des subventions correspondant à des investissements entièrement amortis	-5 400		5 334	-67
TOTAL INSTITUT PASTEUR	39 516	16 334	-26 221	29 629
TOTAL_instituts consolidés (*)	6 000	3 538	-7 456	2 082
TOTAL GENERAL	45 516	19 872	-33 677	31 711

(*) IPG : IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Les subventions d'équipement ont augmenté de 4.147 K€ sur l'exercice 2025 et ont couvert les amortissements de l'exercice à hauteur de 5.931 K€.

❑ NOTE 7 : FONDS REPORTES ET DEDIES

❑ Fonds reportés

La partie des ressources de legs ou donations constatées en produit au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée dans une rubrique de passif dénommée « fonds reportés liés aux legs ou donations » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds reportés ».

Ne sont pas concernées, les ressources dont la contrepartie est un bien reçu par legs ou donation déjà comptabilisé en immobilisation par nature à la date d'acceptation.

Un report en fonds reportés (augmentation) est constaté lors de la comptabilisation des actifs nets d'un legs ou d'une donation accepté au cours de l'exercice et non encore disponible (non encaissé ou non transféré à la clôture de l'exercice).

Une utilisation en fonds reportés (diminution) est constatée lors de la réalisation des biens constituant le legs ou la donation c'est-à-dire lors de l'encaissement ou du transfert des biens.

❑ Fonds dédiés

Le NRC N° 2018-06 a apporté des précisions sur la définition et la modalité de constitution et de reprise des fonds dédiés.

Tous les financements pluriannuels affectés à des projets définis sont utilisés conformément à la convention signée entre les parties et font l'objet d'un suivi analytique.

La notion de projet défini est :

- De participer à la réalisation d'une partie spécifique de l'objet de l'entité ou d'une cause particulière entrant dans le champ de l'objet social de l'entité ;
- D'être clairement défini dans sa rédaction et dans le délai de réalisation du projet.

Sont inscrits dans le poste « Fonds dédiés » :

- Les montants enregistrés en produits d'exploitation des legs ou donations affectés à un programme de recherche et non encore utilisés à la clôture de l'exercice, en contrepartie d'un compte de charges d'exploitation « Reports en fonds dédiés sur ressources liées à la GP » ;
- Les montants enregistrés en produits d'exploitation des contrats de recherche et non encore utilisés à la date de l'arrêté annuel, en contrepartie d'un compte de charges d'exploitation « Reports en fonds dédiés sur contrats de recherche ».

Au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, le compte « Fonds dédiés » est soldé en contrepartie d'un compte de produits d'exploitation pour les legs, donations et contrats de recherche. Ce compte est intitulé « Utilisation des fonds dédiés ».

(en milliers d'euros)

	Solde au 01-janv-25	Reprise des legs acceptés	Reports	Utilisations		Transfert %	Solde au	
				Monatnt	Dont Rembts		31-déc-25	Dont fonds dédiés non utilisés depuis plus de 2 ans
Fonds reportés liés aux legs ou donations	78 914		60 282	49 914			89 282	
Fonds reportés sur Donation Temporaire d'Usufruit	323			159			164	
Fonds dédiés sur contrats de recherche	45 991		20 757	17 253			49 496	
Fonds dédiés sur contrats R&D	5 978		1 472	3 850			3 599	
Fonds dédiés sur ressources liées à la GP	13 891		2 760	1 858			14 793	
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES	145 097		85 271	73 034			157 334	
Sur contrats de recherche_instituts consolidés (*)	687		1 320	445			1 563	
TOTAL GENERAL	145 785		86 591	73 479			158 897	

(*) Instituts consolidés = IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Fonds reportés :

Les variations de l'année sont les reports de fonds reportés (augmentation) correspondant aux legs acceptés au cours de l'année et non réalisés au 31 décembre 2025 pour 60,2 M€ et aux utilisations de fonds reportés (diminution) correspondant aux legs réalisés sur l'année pour 49,9 M€.

Fonds dédiés :

Les fonds dédiés constitués de dons et legs comprennent un don de 1.500.000 euros, placé, conformément à la volonté du donateur, sur les fonds communs de placement de l'Institut Pasteur pour une durée de 12 ans.

La partie des ressources dédiées non utilisées est comptabilisée en reports en fonds dédiés (augmentation) et la partie des ressources utilisées sur l'exercice (diminution) est comptabilisée en utilisation des fonds dédiés. Les montants respectifs sont de 24,9 M€ et 22,9 M€.

NOTE 8 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que l'Institut Pasteur doive supporter pour éteindre son obligation.

Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'arrêté des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressources ne l'est pas, ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

La fondation est engagée dans un certain nombre de litiges relatifs au cours normal de ses opérations concernant des réclamations formulées par des tiers. Le cas échéant, des provisions ont été constituées pour couvrir les risques encourus sur la base des meilleures estimations de la Direction, après consultation de ses conseils juridiques.

En application de la recommandation n°2013-02 de l'Autorité des Normes Comptables, les engagements d'indemnités de départ en retraite de l'Institut Pasteur vis-à-vis de ses salariés font l'objet d'une provision sur la base d'une évaluation actuarielle en fonction de la probabilité de départ à la retraite (62 à 70 ans), de l'âge du personnel, des probabilités de mortalité, des estimations d'évolution de salaires et d'un taux d'actualisation financière.

Ils tiennent compte également de l'application de l'accord d'entreprise du 1^{er} mai 2003, des dispositions de la loi Fillon du 21 août 2003 et des autres dispositions existantes jusqu'à ce jour.

Les écarts actuariels sont constatés directement en compte de résultat.

A compter du 1^{er} janvier 2025, les gains et pertes actuariels sont enregistrés en résultat financier.

(en milliers d'euros)

	Solde au 01-janv-25	Dotations	Reprises sans objet	Reprises utilisées	Solde au 31-déc-25
Indemnités de départ en retraite	43 861		1 001		42 860
Provisions pour risque sur litiges	3 424	974	754	323	3 320
Provisions pour risque sur charges	74	11	4		81
Provisions pour pertes de change latentes	414	153	414		153
TOTAL METROPOLE	47 773	1 139	2 174	323	46 415
Indemnités de départ en retraite et autres risques sociaux_instituts consolidés (*)	1 076	163	13	61	1 165
TOTAL GENERAL	48 849	1 301	2 187	383	47 579

(*) Instituts consolidés = IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Les provisions pour litiges couvrent notamment les risques identifiés au titre de certains litiges en cours, sur la base de la meilleure estimation de leurs coûts probables effectuée par la Direction, après consultation de ses conseils juridiques. Ces estimations s'appuient sur des hypothèses qui sont considérées comme raisonnables par la Direction, sur la base des informations actuellement disponibles. Cependant, considérant les incertitudes inhérentes à ces procédures, l'Institut ne peut exclure que la résolution de ces litiges puisse avoir un impact défavorable significatif sur ces estimations.

Les provisions pour risques et charges ont augmenté de 1.301 K€ sur l'exercice, cette dotation complémentaire est due aux nouveaux litiges identifiés. Les reprises correspondent principalement aux litiges résolus (1.077 K€) et à l'ajustement de la provision indemnité de retraite (1.001 K€).

Indemnités de départ en retraite :

Les droits au titre des indemnités de départ en retraite sont définis par l'accord collectif d'entreprise.

Les hypothèses économiques et démographiques prises en considération pour l'évaluation de la provision au 31 décembre 2025 sont les suivantes :

Hypothèses retenues :	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023
<u>HYPOTHESES ECONOMIQUES</u>			
Taux d'actualisation	3,80%	3,20%	3,60%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%	2,00%
Taux progression salaires	2,20% en 2026 puis 1,90% à compter de 2027	4,0% en 2025 puis 2% à compter de 2026	4,5% en 2024 puis 2% à compter de 2025
Taux de charges	47%	47%	46%
Taux de charges mise à la retraite	40% jusqu'à 2 pass	30% jusqu'à 2 pass	30% jusqu'à 2 pass

A compter de l'exercice 2025, l'écart actuariel est constaté en résultat financier, soit au 31/12/2025, une reprise de 789 K€.

NOTE 9 : PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	(en milliers d'euros)	
	31-déc-25	31-déc-24
Contrats de recherche	52 199	43 769
Autres produits	2 271	1 024
TOTAL INSTITUT PASTEUR	54 471	44 793
PCA_instituts consolidés (*)	4 011	4 833
TOTAL GENERAL	58 482	49 627

(*) Instituts consolidés = IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Les produits constatés d'avance figurent au passif en application des principes de reconnaissance des revenus sur les contrats et conventions de recherche pluriannuels.

Les produits constatés d'avance sur contrats de recherche, destinés à couvrir des dépenses de recherche futures engagées, sont enregistrés en produits d'exploitation, au prorata temporis, selon les conditions contractuelles les régissant.

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

□ NOTE 10a : LES PRODUITS D'EXPLOITATION

Produits d'exploitation (Note 10 a)	31-déc-25	31-déc-24	Variation
Ventes, prestations et services divers	17 150	18 712	-1 562
Ventes & prestations scientifiques	2 024	3 799	-1 775
Centre médical	5 832	5 459	374
Autres ventes & prestations	3 576	4 013	-436
Production stockée	127	42	85
Produits des activités annexes	5 591	5 400	191
Produits de tiers financeurs	273 016	251 986	21 030
Concours publics & subventions d'exploitation	140 735	134 544	6 191
Ministère chargé de la Recherche	56 108	55 698	410
Ministère chargé de la Santé	7 703	7 495	209
Contrats de recherche & autres fonds publics	76 924	71 351	5 572
Ressources liées à la générosité du public	106 422	91 363	15 059
Dons manuels	27 340	25 355	1 985
Mécénats	5 690	4 245	1 445
Legs, donations et assurances-vie (1) (dont 25M€ selon art 19 des statuts)	73 392	61 763	11 630
Contributions financières	25 859	26 079	-220
Contrats R&D	8 908	9 594	-686
Contrats de recherche & Autres contributions	16 951	16 485	466
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions & transferts de charges	2 337	3 258	-921
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	285		285
Utilisations des fonds dédiés	22 961	23 625	-664
Autres produits	15 708	25 022	-9 314
Redevances de marque & de brevets	9 454	11 205	-1 751
Revenus des immeubles de rapport	2 976	7 741	-4 765
Autres produits	3 278	6 076	-2 798
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	331 458	322 603	8 854

Détail de la rubrique (Article 431-8) :	Montant	Montant	Variation
PRODUITS	160 097	115 793	44 304
Assurance-vie	23 258	20 259	3 000
Produits de legs (Article 213-9)	60 855	32 085	28 770
Prix de vente des biens reçus par legs destinés à être cédés	26 066	22 635	3 431
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs destinés à être cédés	4	264	-260
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	49 914	40 551	9 363
CHARGES	86 704	54 030	32 674
Valeur nette comptable des biens reçus par legs destinés à être cédés	26 412	22 439	3 972
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs destinés à être cédés	11	10	1
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	60 282	31 581	28 701
(1) LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE	73 392	61 763	11 630

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET COMMENTAIRES SUR LES RESULTATS DE L'INSTITUT PASTEUR (Paris)

▪ LES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les **produits d'exploitation** s'élevèrent à **331,5 M€**, en augmentation de **8,9 M€ (+2,7%)** par rapport à 2024. En voici les principales variations :

➤ **Ventes, Prestations et Services divers (17,1 M€ / -1,5 M€)**

Ces produits de nature diverse génèrent en 2025 un chiffre d'affaires total de 17,1 M€, en baisse par rapport à 2024 de 8,3 %.

Cette baisse est associée à l'activité séquençage sur le suivi des variants du SARS-CoV-2 qui a pris fin au 1^{er} mars 2025.

Les autres composantes se compensent entre elles et n'appellent pas de commentaire particulier.

➤ **Produits de tiers financeurs (273,0 M€ / +21,0 M€)**

Cette rubrique regroupe les financements de tiers publics et privés, la hausse générale enregistrée en 2025 se décompose ainsi : sur les contrats de recherche publics (+6,1 M€), sur les ressources liées à la générosité du public (+15,5 M€) et enfin sur les financements privés (-0,6 M€).

▪ **Concours publics et subventions d'exploitation (140,7 M€ / +6,1 M€)**

Les contrats de recherche et autres fonds publics sont en augmentation de 5,5 M€, et correspondent principalement aux bailleurs suivants : l'Union Européen (UE) pour +8,9 M€, l'Agence Nationale de Recherches sur le Sida (ANRS) pour +1,4 M€ et des variations négatives sur l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), le ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) et le CNRS.

Les concours publics intègrent la taxe d'apprentissage, la taxe perçue en qualité de formation.

Les subventions des ministères sont, quant à elles, en légère augmentation (+0,6 M€).

Les subventions des ministères sont, quant à elles, en stagnation.

▪ **Ressources liées à la générosité publique (106,8 M€ / +15,5 M€)**

Dons et Mécénat (33,5 M€ / +3,8 M€)

Les dons manuels augmentent de 1,9 M€ et les conventions de mécénat de 1,9 M€, présentant globalement une dynamique importante des ressources.

La collecte de dons (hors taxe d'apprentissage) s'élève cette année à 32,7 M€ contre 29,3 M€ en 2024. Ce montant comprend la quote-part de générosité reçue porté dans la nouvelle rubrique du compte de résultat contributions financières pour 0,0 M€ contre 0,6 M€ en 2024.

Legs & Assurances-vie (73,3 M€ / +11,6 M€)

Les assurances-vie augmentent (+2,9 M€) et les legs et donations (+8,6 M€).

Suivant le nouveau règlement comptable, sont comptabilisés en « autres produits », les montants reçus sur legs hors acceptation.

Le montant total des legs acceptés par le Bureau du Conseil d'administration de l'Institut Pasteur s'élève en 2025 à 55,6 M€ contre 35,2 M€ en 2024.

Le détail des ressources et des emplois de la générosité du public est porté dans le CER, note 13, des états financiers.

Contributions financières (25,3 M€ / -0,6 M€)

Cette rubrique regroupe les financements reçus des tiers privés. Il s'agit des contrats R&D, des contrats de recherche et autres contributions des financeurs privés.

Les contrats R&D s'élèvent à 8,9 M€ sur l'exercice et diminuent de 0,6 M€ ; cette diminution porte principalement sur la thématique Diagnostic, avec l'arrêt d'un contrat.

Les contrats de recherche et autres contributions sont, quant à eux, en stabilité par rapport à 2024.

▪ Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges (2,3 M€ / -1,0 M€)

Ces reprises de provisions, d'un montant total de 2,3 M€ en 2025, concernent des litiges ou charges connus et provisionnés les années antérieures et résolus ou réalisés en 2025. Il s'agit de reprises de provision sur des litiges résolus (1,2 M€) et de reprises de provision sur des créances clients (1,0 M€) et de la disparition du compte transfert de charges suivant le nouveau règlement comptable.

▪ Fonds dédiés (22,9 M€ / -0,6 M€)

La consommation des fonds dédiés est constatée au fur et à mesure de la réalisation des projets définis par le crédit du compte « Utilisation de fonds dédiés » : elle est de 22,9 M€ au 31 décembre 2025, et se répartit de la façon suivante : sur les contrats de recherche (17,2 M€), sur les contrats R&D (3,8 M€) et enfin sur les ressources liées à la GP (1,8 M€).

▪ Autres produits (15,7 M€ / -9,3 M€)

Les autres produits comprennent les redevances de marques et de brevets à hauteur de 9,4 M€, les revenus du patrimoine de rapport à hauteur de 2,9 M€ et les autres produits pour 3,2 M€.

Les revenus issus des contrats de licences de brevets s'élèvent à 5,1 M€ contre 6,8 M€ en 2024, soit une diminution de 1,6 M€.

Les revenus des produits du patrimoine immobilier comprennent l'ensemble des revenus de loyers issus des immeubles de rapport. Ils présentent une variation globale de -4,7 M€. Cette variation est due notamment aux cessions d'immeuble de rapport intervenues en 2024 et au reclassement des dividendes d'immeubles gérés en société en produits financiers.

Les autres produits sont constitués principalement des autres produits sur legs à hauteur de 2,0 M€ (ils correspondent aux montants reçus non acceptés par le Bureau du Conseil d'administration) et de la quote-part de dotation consommable virée au compte de résultat des fondations abritées pour 1,1 M€.

Faits marquants sur l'exercice :

- Les ventes et prestations services sont en baisse de **1.562 K€** due principalement à la diminution des prestations scientifiques sur le projet SARS-CoV-2 Emergence (-1.200 K€) ;
- Les produits de tiers financeurs publics sont en hausse de 6.191 K€. Cette hausse est due aux financements publics tels que l'ANR et l'UE (+ 5.572 K€) ;
- Les ressources liées à la générosité du public augmentent de 15.059 K€ en net :
 - ✓ Une augmentation des dons manuels et des conventions de mécénat de +3.429 K€ ;
 - ✓ Une augmentation sur les legs, donations de +8.630 K€ ;
 - ✓ Une augmentation des assurances-vie de +3.000 K€ ;
- Les contributions financières (financements privés) diminuent de 220 K€, pas de variation significative ;
- Les reprises sur provisions sont en baisse de 921 K€. Les principales variations sont imputables aux reprises de provision devenues sans objet (-920 K€) ;
- L'utilisation des fonds dédiés est en diminution par rapport à 2024 de 664 K€. Cette variation se répartit de la façon suivante : sur les contrats de recherche (+1.496 K€), sur les contrats R&D (+1.383 K€) et enfin sur les ressources liées à la GP (-3.543 K€) ;
- • Les autres produits sont constitués des :
 - ✓ Redevances de marques et brevets pour 9.454 K€ avec une baisse de **1.751 K€** ;
 - ✓ Revenus des immeubles de rapport pour 2.976 K€ contre 7.741 K€ en 2024 soit une diminution de **4.765 K€** compte tenu de la cession d'un immeuble de rapport et du transfert en produits financiers des revenus d'immeubles de rapport en dividendes ;
 - ✓ Autres produits pour 3.278 K€ correspondant en principal aux autres produits de legs dont le montant n'était pas inscrit dans le montant accepté du legs (2.079 K€) et de la quote-part de la dotation consommable virée au compte de résultat des fondations abritées (1.166 K€).

□ NOTE 10b : LES CHARGES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)			
Charges exploitation (Note 10b)	31-déc-25	31-déc-24	Variation
Achats marchandises et matières premières	32 285	33 809	-1 524
Variations de stocks	-58	12	-70
Autres achats et charges externes	96 746	92 627	4 119
Impôts, taxes et versements assimilés	7 086	7 923	-837
Salaires	135 083	131 307	3 776
Cotisations sociales	60 051	57 475	2 576
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	35 811	35 909	-99
Dotations aux provisions	1 486	2 530	-1 045
Reports en fonds dédiés	24 989	19 955	5 034
Autres charges	3 997	4 408	-411
Contribution des établissements Hors Métropole (*)	1 960	2 341	-381
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	399 436	388 297	11 140

(*) IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Les **charges d'exploitation** s'élèvent à **397,4 M€** et sont en augmentation de **11,5 M€ (+3,0%)** par rapport à 2024.

Pour l'exercice 2025, l'évolution des dépenses d'exploitation s'analyse comme suit, selon les 3 chapitres traditionnellement retenus pour l'établissement du budget (hors fonds dédiés) :

- Frais de personnel 195,1 M€ soit +3,4 % par rapport à 2024,
- Frais de fonctionnement 140,0 M€ soit +0,9% par rapport à 2024,
- Amortissements, provisions 37,2 M€ soit -1,1 % par rapport à 2024,

➤ Les **frais de personnel** s'élèvent à 195,1 M€ contre 188,7 M€ en 2024 soit une augmentation de 6,3 M€ (+3,4%).

Cette variation est imputable à une progression de 3,7 M€ sur les salaires et de 2,5 M€ sur les charges sociales.

Au 31 décembre 2025, l'Institut Pasteur compte 2.592 salariés contre 2.566 au 31 décembre 2024.

➤ Les **frais de fonctionnement** s'élèvent à 140,0 M€ contre 138,7 M€ en 2024, soit une augmentation de 1,2 M€ (+0,9%).

L'analyse par poste de dépense présente les principales variations suivantes :

- Diminution du poste « achats de marchandises et matières premières » : (32,2M€/ -1,5 M€) ;
- Augmentation du poste « autres achats et charges externes » : (96,7 M€ / +4,1 M€) ;
- Augmentation du poste « impôts et taxes » : (7,0 M€ / -0,8 M€) ;
- Diminution du poste « autres charges » : (3,9 M€ / -0,4 M€).

➤ **Amortissements, Provisions (37,2 M€ / -1,1 M€) :**

- La **dotation aux amortissements** s'élève en 2025 à 35,8 M€ et diminue de 0,09 M€, soit -0,3% par rapport à 2024 ;
- La dotation aux **provisions pour risques et charges** s'élève à 0,9 M€ contre 2,2 M€ en 2024, soit une diminution de 1,2 M€ ;
- La dotation aux **provisions pour charges d'exploitation** s'élève à 0,5 M€ en 2025 et concerne les créances commerciales.

➤ **Fonds dédiés (24,9 M€ / +5,0 M€) :**

La partie des ressources dédiées des projets définis qui n'a pas pu être utilisée est comptabilisée au passif du bilan en fonds dédiés avec pour contrepartie une charge dans le compte « Reports en fonds dédiés » : elle est de 24,9 M€ au 31 décembre 2025 et se répartit de la façon suivante :

- Contrats de recherche : 20,7 M€ / +4,6 M€ ;
- Contrats de R&D : 1,4 M€ / +0,2 M€ ;
- Ressources liées à la GP : 2,7 M€ / +0,1 M€.

La progression des charges d'exploitation hors fonds dédiés est de **5.205 K€** et porte principalement sur les postes des achats et charges externes (+ 4.119 K€), des charges de personnel (+ 6.352 K€).

La partie des ressources dédiées des projets définis non utilisée est comptabilisée au passif du bilan en fonds dédiés avec pour contrepartie une charge dans le compte « reports en fonds dédiés » : elle est de **24.989 K€** au 31 décembre 2025 et se répartit de la façon suivante : sur les contrats de recherche (20.757 K€), sur les contrats R&D (1.472 K€) et enfin sur les ressources liées à la GP (2.759 K€).

□ NOTE 11 : LE RESULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)

	31-déc-25	31-déc-24	Variation
De participation	24 530	3 332	21 198
Autres intérêts et produits assimilés	8 488	6 776	1 713
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	3 137	3 188	-51
Différences positives de change	628	917	-289
Produits des cessions d'immobilisations financière	48 100		48 100
Total produits financiers	84 883	14 213	70 670
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux prov	2 283	4 158	-1 875
Intérêts et charges assimilés	2 210	2 423	-214
Différences négatives de change	864	234	630
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	15 424		15 424
Total charges financiers	20 781	6 815	13 965
Contribution des établissements Hors Métropole (*)	515	498	17
EXCEDENT OU DEFICIT FINANCIER	64 617	7 895	56 721

(*) IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Le résultat financier de l'Institut Pasteur s'élève en 2025 à +64,6 M€.

Les 84,9 M€ de produits financiers se composent essentiellement : de la vente de la SA du Roule (bien immobilier) et de parts de FCP pour 48,1 M€, des revenus des FCP pour 24,5 M€, des intérêts des placements court terme pour 8,5 M€ et de profits de change pour 0,6 M€. Les reprises sur provisions s'élèvent à 3,1 M€.

Les 20,8 M€ de charges financières se composent essentiellement : de la valeur comptable des biens cédés (SA du Roule et Biotech) pour 15,4 M€, des dotations pour 2,3 M€, des intérêts d'emprunts pour 2,2 M€ et de pertes de change pour 0,9 M€.

En 2025, le portefeuille de placements à long terme cotés affiche une performance de +7,6%. Sur cette période, l'inflation en France s'élève à +0,9% tandis que le marché monétaire enregistre une hausse de +2,2%. Les marchés actions de la zone euro affichent une hausse significative de +23,7% tandis que les actions mondiales en euros progressent de +7,9%, affectées par la baisse du dollar (baisse de -13% par rapport à l'euro). La performance des obligations de la zone euro atteint +1,2%.

Sur 5 ans, le portefeuille affiche une progression de 7,3% annualisée.

Au 31 décembre 2025, les plus-values latentes s'élèvent à 223,0 M€ ; en application des règles de prudence comptables, ces plus-values ne sont pas constatées à l'actif du bilan.

Le résultat financier s'élève en 2024 à **64.617 K€** contre 7.895 K€ en 2024. Cette évolution est due principalement, aux revenus des placements LT pour + 19.863 K€ et au reclassement des PV ou MV de cessions des placements financiers pour + 32.676 K€.

Yasmine Belkaid
Directrice générale
de l'Institut Pasteur

Les produits financiers sont composés de produits de taux (23.194 K€), de produits de participation et d'intérêts (8.488 K€), de reprises sur provisions pour 3.136 K€ et de produits de cession des immobilisations financières (48.099 K€).

Les charges financières sont composées essentiellement des dotations aux provisions pour 2.283 K€ et d'intérêts sur emprunts pour 1.618 K€ et des valeurs comptables des immobilisations financières cédées pour 15.423 K€

□ NOTE 12 : L'EXCEDENT OU LE DEFICIT EXCEPTIONNEL

(en milliers d'euros)

	31-déc-25	31-déc-24	Variation
Sur opérations de gestion			
<i>Part des dons & legs > 300 000 €</i>			
<i>Autres opérations de gestion</i>			
Sur opérations en capital		85 797	-85 797
<i>Produits de cession des immobilisations incorp et corporelles</i>		74 503	-74 503
<i>Produits de cession des titres du patrimoine</i>		11 294	-11 294
<i>Produits de cession des titres de participation</i>			
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	1 335	1 239	95
<i>Reprises des dépréciations des immobilisations incorp et corporelles</i>	1 335	1 239	95
<i>Reprise aux provisions pour risques exceptionnels</i>			
<i>Reprises sur provisions des titres du patrimoine</i>			
<i>Reprises sur provisions des titres de participation</i>			
Total produits exceptionnels	1 335	87 036	-85 702
Sur opérations de gestion		655	-655
Sur opérations en capital		27 548	-27 548
<i>Valeurs comptables des immobilisations incorp et corporelles cédées</i>		26 034	-26 034
<i>Pertes sur cessions des titres du patrimoine</i>		1 514	-1 514
<i>Valeurs comptables des titres de participation cédés</i>			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provis		2 418	-2 418
<i>Dotations aux amortissements des immobilisations incorp et corporelles</i>			
<i>Dotations aux dépréciations des immobilisations incorp et corporelles</i>			
<i>Dotations aux provisions pour risques exceptionnels</i>		2 418	-2 418
<i>Dotations aux provisions des titres du patrimoine</i>			
<i>Dotations aux provisions des titres de participation</i>			
Total charges exceptionnelles		30 620	-30 620
Contribution des établissements Hors Métropole (*)		52	-52
EXCEDENT OU DEFICIT EXCEPTIONNEL	1 335	56 468	-55 133

(*) IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2025 présente un excédent de 1,3 M€ contre un excédent de 56,4 M€ en 2024.

A compter du 1^{er} janvier 2025 et en application du nouveau règlement comptable N° 2022-06, les opérations exceptionnelles sont reclassées suivant leur nature.

Seules les opérations directement liées à un évènement majeur et inhabituel sont comptabilisées en résultat exceptionnel.

En 2025, seule la reprise de provision sur un élément d'actif immobilier est reportée en exceptionnel (+1,3 M€).

Seules les opérations directement liées à un évènement majeur et inhabituel sont comptabilisées en résultat exceptionnel.

En 2025, seule la reprise de provision sur un élément d'actif est passée en exceptionnel (+1.334 K€).

Yasmine Belkaid

Directrice générale
de l'Institut Pasteur

□ NOTE 13a : LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

en M€

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	dont générosité du public	TOTAL	dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	136,5	136,5	135,6	135,6
1.1 Cotisations sans contrepartie				
<u>1.2 Dons, legs et mécénats</u>	<u>106,4</u>	<u>106,4</u>	<u>91,4</u>	<u>91,4</u>
- Dons manuels	27,3	27,3	25,4	25,4
- Legs, donations et assurances-vie	73,4	73,4	61,8	61,8
- Mécénats	5,7	5,7	4,2	4,2
1.3 <u>Autres produits liés à la générosité du public</u>	<u>30,1</u>	<u>30,1</u>	<u>44,2</u>	<u>44,2</u>
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	95,5		95,6	
2.1 Cotisations avec contrepartie	0,0		0,0	
2.2 Parrainage des entreprises	0,1		0,1	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	25,4		25,4	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	70,0		70,1	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	140,7		134,5	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	6,8	0,0	7,5	0,0
5 - UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	23,0	1,9	23,6	5,4
TOTAL DES PRODUITS	402,5	138,4	396,9	141,0
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	295,9	103,4	289,7	104,7
1.1 Réalisées en France	288,3	102,2	278,9	102,5
- Actions réalisées par l'organisme	283,3	100,8	272,8	100,7
<i>Recherche</i>	231,1	86,6	225,4	86,8
<i>Actions de Santé publique</i>	22,3	6,1	21,5	6,3
<i>Enseignement</i>	6,2	1,7	4,9	1,4
<i>Développement des applications de la recherche</i>	23,7	6,4	21,0	6,2
- Versements à un organisme central ou d'autres	5,0	1,4	6,0	1,8
1.2 Réalisées à l'étranger	7,6	1,2	10,8	2,2
- Actions réalisées par l'organisme	3,1	0,0	3,2	0,0
- Versements à un organisme central ou d'autres	4,5	1,2	7,6	2,2
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	18,6	15,6	20,1	16,2
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	15,6	15,6	16,2	16,2
<u>2.2</u> Frais de recherche d'autres ressources	<u>3,0</u>	<u>0,0</u>	<u>3,9</u>	<u>0,0</u>
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	61,2	16,6	59,3	17,4
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	3,8	0,0	9,1	0,0
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	25,0	2,8	20,0	2,6
TOTAL DES CHARGES	404,6	138,4	398,2	141,0
EXCEDENT OU DEFICIT	-2,0	0,0	-1,3	0,0

Yasmine Belkaid

Directrice générale 48,
de l'Institut Pasteur

en M€

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	dont générosité du public	TOTAL	dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	,2	,2	,3	,3
Bénévolat		,0		,0
Prestations en nature		,0		,0
Dons en nature	,2	,2	,3	,3
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	6,2		7,3	
3- CONCOURS PUBLICS EN NATURE	0,0		0,0	
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	6,4	,2	7,6	,3
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	6,2	0,0	7,3	0,0
Réalisées en France	6,2	0,0	7,3	0,0
Réalisées à l'étranger		0,0		0,0
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS		0,0		0,0
		0,0		0,0
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	6,2	0,0	7,3	0,0

□ **NOTE 13b : LE COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DE RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI N°91-772 DU 07/08/1991)**

En M€

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	103,4	104,7	1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	136,5	135,6
1.1 Réalisées en France	102,2	102,5	1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	100,8	100,7	1.2 Dons, legs et mécénats	106,4	91,4
<i>Recherche</i>	86,6	86,8	- Dons manuels	27,3	25,4
<i>Actions de Santé publique</i>	6,1	6,3	- Legs, donations et assurances-vie	73,4	61,8
<i>Enseignement</i>	1,7	1,4	- Mécénats	5,7	4,2
<i>Développement des applications de la recherche</i>	6,4	6,2	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	30,1	44,2
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	1,4	1,8	- Quote-part de générosité reçue d'autres organismes	0,5	0,7
1.2 Réalisées à l'étranger	1,2	2,2	- Revenus générés par les actifs issus de la GP	29,6	43,6
- Actions réalisées par l'organisme					
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	1,2	2,2			
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	15,6	16,2			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	15,6	16,2			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0,0	0,0			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	16,6	17,4			
TOTAL DES EMPLOIS	135,6	138,4	TOTAL DES RESSOURCES	136,5	135,6
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0,0	0,0	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0,0	0,0
5 - REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	2,8	2,6	3 - UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	1,9	5,4
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		0,00	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0,0	0,0
TOTAL	138,4	141,1	TOTAL	138,4	141,1

34,2%

35,4%

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	58,1	55,8
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	0,0	0,0
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	1,0	2,3
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	59,1	58,1

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	RESSOURCES DE L'EXERCICE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	0,0	0,0	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0,2	0,3
Réalisées en France			Bénévolat		
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature	0,2	0,3
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
TOTAL	0,0	0,0	TOTAL	0,2	0,3

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	13,9	16,7
(-) Utilisation	-1,9	-5,4
(+) Report	2,8	2,6
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	14,8	13,9

LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC (CER)

&

LE COMPTE DE RESULTAT par ORIGINE et DESTINATION (CROD)

2025

CADRE DE REFERENCE

Organisme faisant appel à la générosité publique, l'Institut Pasteur présente un Compte Emploi des Ressources (CER) et un Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) en conformité avec les principes du nouveau règlement comptable 2018-06 du 5 décembre 2018 intégrant les règlements ANC N°2019-04, N° 2020-08 et N°2022-06, s'appliquant aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le CER a pour objet de donner une lecture immédiate de l'usage que toute fondation ou association fait des ressources collectées auprès du public pour financer ses missions sociales. Le CER ici présenté reflète ainsi le modèle économique et les missions sociales de l'Institut Pasteur.

Le modèle économique de l'Institut est caractérisé par une pluralité de sources de financement, publiques et privées, mises au service d'un objet social profondément ancré dans une perspective de long terme, qui est de contribuer à la prévention et au traitement des maladies, notamment dans le domaine des maladies infectieuses, par le développement et la poursuite de travaux de recherche dans tous les domaines des sciences biologiques, par l'enseignement et la formation en relation avec les activités de recherche énoncées ci-dessus et le transfert des connaissances en vue d'applications visant à améliorer la santé.

Par décret en date du 12 janvier 2021, de nouveaux statuts de la fondation reconnue d'utilité publique dite « Institut Pasteur » ont été approuvés. Les modifications principales portent sur trois points :

- La durée du mandat du directeur général,
- La composition du conseil scientifique,
- Et enfin l'actualisation des dispositions financières, dont principalement l'inscription du montant de la dotation de la fondation pour un montant de 700 000 000 euros (Article 14 des nouveaux statuts) et la suppression de dispositions concernant les libéralités.

REGLES SPECIFIQUES ET NOTES EXPLICATIVES

Conformément au règlement comptable, les mécanismes d'allocations qui sous-tendent l'élaboration du CER et du CROD traduisent les règles de gestion et d'affectation définies par l'Institut et s'appuient en conséquence sur les clés de répartition établies en interne (ventilations analytiques).

Les emplois sont évalués suivant le « coût complet » par destination (correspondant aux coûts directs de fonctionnement, de personnel et d'amortissement des matériels, augmentés des quotes-parts de charges générales afférentes).

En 2022, une revue des charges indirectes a conduit l'Institut à corriger l'affectation des charges de la DRH historiquement considérées en charges générales et donc reventilées sur l'ensemble des périmètres (support et missions sociales). Les charges de la DRH ont été repositionnées en support et ne sont plus reventilées. Mécaniquement, cet ajustement impacte fortement le poste « Frais de fonctionnement » du CROD et du CER à compter de cet exercice.

La colonne « TOTAL » du CROD intègre respectivement la totalité des emplois et des ressources de l'exercice, en adéquation avec les charges et les produits, y compris provisions et reprises de provisions, du compte de résultat, selon les ventilations analytiques qui lui sont propres.

LE COMPTE D'EMPLOI DE RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

LES RESSOURCES

Les ressources collectées auprès du public (hors reprises sur provisions & dépréciations et utilisation des fonds dédiés) s'élèvent à **136,5 M€** en 2025, un niveau relativement stable par rapport à 2024 qui cache la forte progression de la collecte sur l'exercice :

Les dons, mécénats et legs (affectés ou non affectés) collectés (**106,4 M€**) augmentent de 15 M€ tandis que les autres ressources liées à la générosité du public (**30,1 M€**) replient de 14 M€.

Cette seconde rubrique intègre les quotes-parts de générosité reçues d'autres organismes pour 0,5 M€ ainsi que les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public pour 29,6 M€ :

- revenus du patrimoine immobilier de rapport (3,2 M€),
- produits issus de placements financiers (8,8 M€),
- produits nets liés à des cessions d'actifs (15,6 M€),
- autres produits sur legs (2 M€).

Le plan de cession d'actifs immobiliers réalisé sur 2024 et 2025 contribue de manière inégale au résultat global de la composante sur les deux exercices (resp. 33,4 M€ en 2024 et 15,6 M€ en 2025).

Par convention, la part des produits financiers assimilés à des produits issus de la générosité du public est calculée en fonction du poids relatif, dans les comptes annuels, de la générosité du public dans les ressources courantes et exceptionnelles (hors composante financière). Cette part ainsi calculée s'élève, pour l'année 2025, à 37,8% (vs 33,5% en 2024).

EMPLOIS

Les emplois de l'exercice (hors dotations aux provisions & dépréciations et reports en fonds dédiés) financés/couverts par des ressources collectées auprès du public s'élèvent à **135,6 M€**, en baisse par rapport à 2024 (-2,8 M€).

- L'affectation par emploi des ressources collectées auprès du public est régie comme suit :
- Les dons et legs affectés à nos missions sociales sont, en respect de la volonté du donateur ou du testateur, mis à disposition des unités de recherche l'année de leur perception,
 - Les ressources collectées auprès du public, correspondant aux dons et legs non affectés et aux autres produits liés à l'appel à la générosité du public sont allouées en priorité aux frais d'appel à la générosité du public ; le solde étant réparti sur l'ensemble des postes d'emplois sur une base proportionnelle aux dépenses.

Pour 2025, 34,2 % (soit **138,4 M€** du total des charges inscrit au compte de résultat) sont pour :

- 23,9 M€ alloués directement à la recherche et 2,8 M€ constatés en report en fonds dédiés en fin d'exercice,
- 15,6 M€ alloués directement aux frais d'appel à la générosité du public,
- 96,2 M€ répartis proportionnellement entre les missions sociales et les dépenses de fonctionnement.

LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

PRODUITS PAR ORIGINE

Le total des produits s'élève à **402,5 M€** (vs 396,9 M€ en 2024).

Les produits liés à la générosité du public s'élèvent à 136,5 M€.

Les produits non liés à la générosité du public s'élèvent à 95,5 M€ en 2025 et regroupent :

- Les contributions financières (**25,4 M€**) dont les contrats de R&D conclus avec les industriels, les contrats de recherche et autres financements sur fonds privés et fonds en provenance de structure collectrices de générosité publique (FRM, AFM, LNCC ...),
- Les autres produits (**70,1 M€**) composés des autres ressources de l'Institut Pasteur :
 - o Redevances (9,5 M€),
 - o Produits financiers non affectés aux ressources issues de la générosité du public (23,5 M€),
 - o Ventes et services (17,1 M€) et
 - o Autres produits (20 M€) dont les revenus des immeubles de rapport non issus de la générosité du public, les quotes-parts de résultat excédentaires des établissements secondaires, la quote-part de la dotation consommable de la PNF et les plus-values réelles sur titres de patrimoine et de participation.

Les subventions et autres concours publics 140,7 M€ (vs 134,5 M€ en 2024) comprennent principalement les subventions publiques pour 64,8 M€ et les contrats de recherche publics pour 75,9 M€, contributeurs de la croissance du poste depuis plusieurs années, les premières étant en baisse par rapport à 2024 (-1,3 M€).

Les reprises de provisions (6,8 M€) comprennent essentiellement les reprises sur provisions pour risques et charges liées aux activités courantes de l'Institut Pasteur : reprises d'exploitation (1,3 M€), reprises de provision des dépréciations des immobilisations (1,3 M€), reprises de provision clients (1 M€), reprises de provision sur opérations financières (1,2 M€) et les reprises de titres de patrimoine et titres de participation (1,9 M€).

L'utilisation des fonds dédiés s'élève à 23,0 M€ et concerne les dons et mécénat pour 1,9 M€ et les autres sources de financement pour 21,1 M€.

LES CHARGES PAR DESTINATION

Les missions sociales s'élèvent à **295,9 M€**, et représentent 73,2% du total des charges inscrites au compte de résultat, en progression par rapport à 2024 (289,7 M€) sur l'ensemble des composantes :

- En nette augmentation sur le périmètre national (+9,5 M€) : Recherche (+5,7 M€), Enseignement (+1,3 M€), Développement des Applications de la Recherche (+2,6 M€), Actions de Santé publique (+0,8 M€) ;
- En recul sur les versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France (-1,0 M€) ;

La part des missions sociales dans les charges est en réalité de 79,3%, en intégrant le poste « report en fonds dédiés », lié intégralement aux activités des missions sociales, principalement de la recherche.

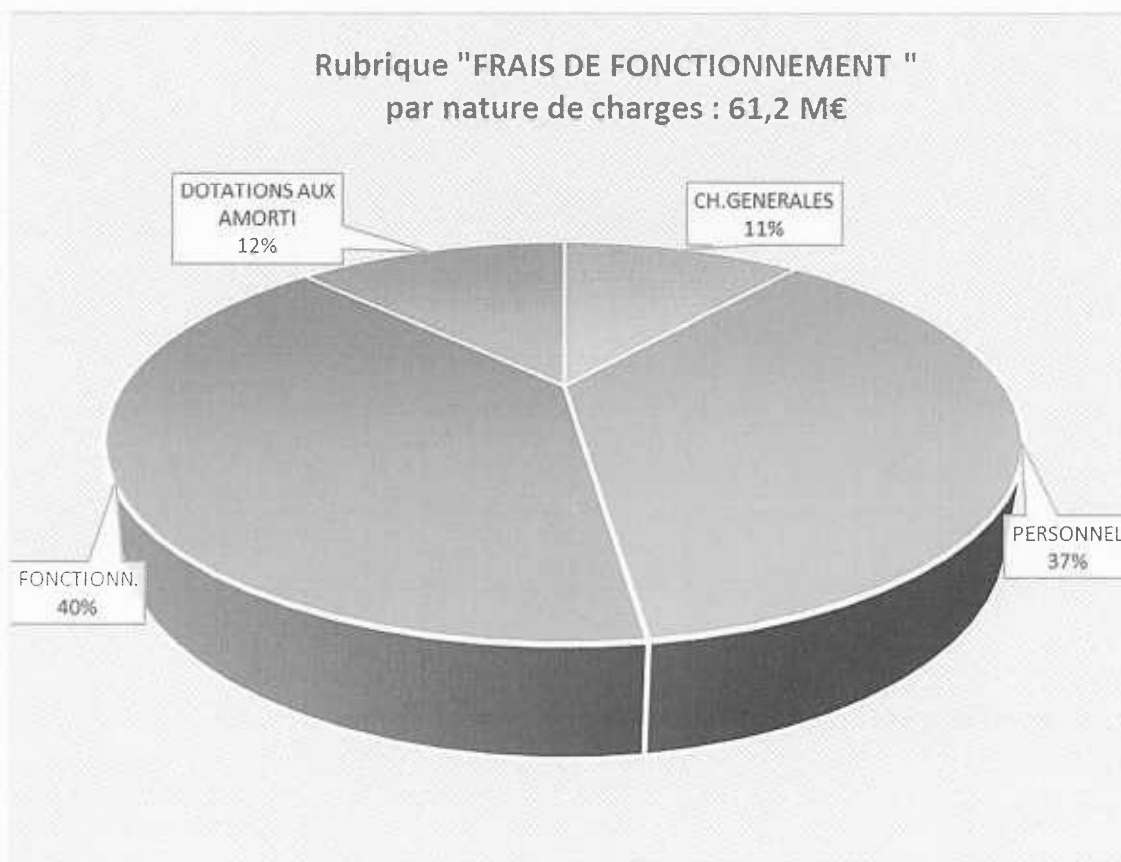
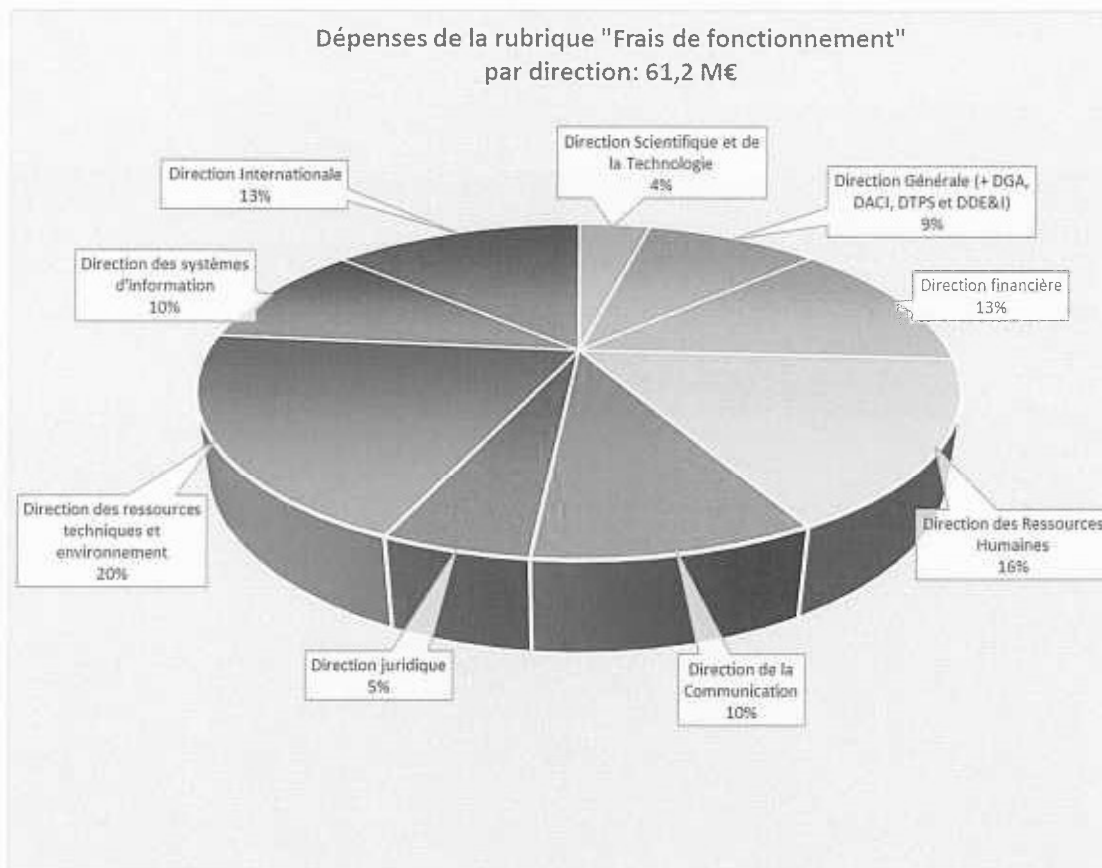
Les frais de recherche de fonds (**18,6 M€** et 4,6% des emplois) comprennent les frais d'appel à la générosité du public (15,6 M€) « dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser les actions ». Ils correspondent aux frais engagés pour collecter des fonds auprès du public (dons et legs principalement) et aux frais de gestion des actifs issus de la générosité du public et des charges sur legs.

Les frais de recherche d'autres ressources représentant « les frais engagés dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics » s'élèvent à 3,0 M€, en baisse par rapport à 2024 (3,9 M€).

Outre les dépenses liées aux activités du service des contrats de recherche et autres actions destinées à collecter des fonds ne relevant pas de la générosité du public (1,8 M€), ces frais intègrent également en 2025 des charges issues des actifs (immeubles de rapport) non issus de la générosité du public (1,1 M€).

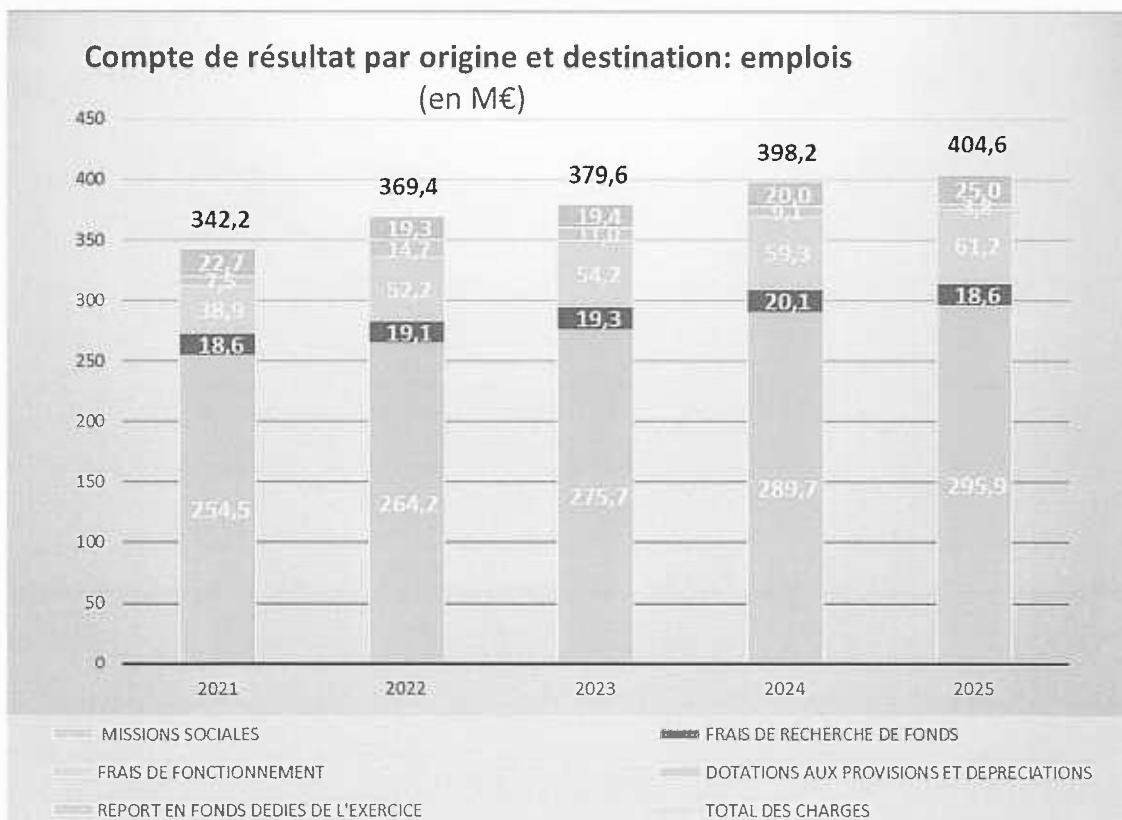
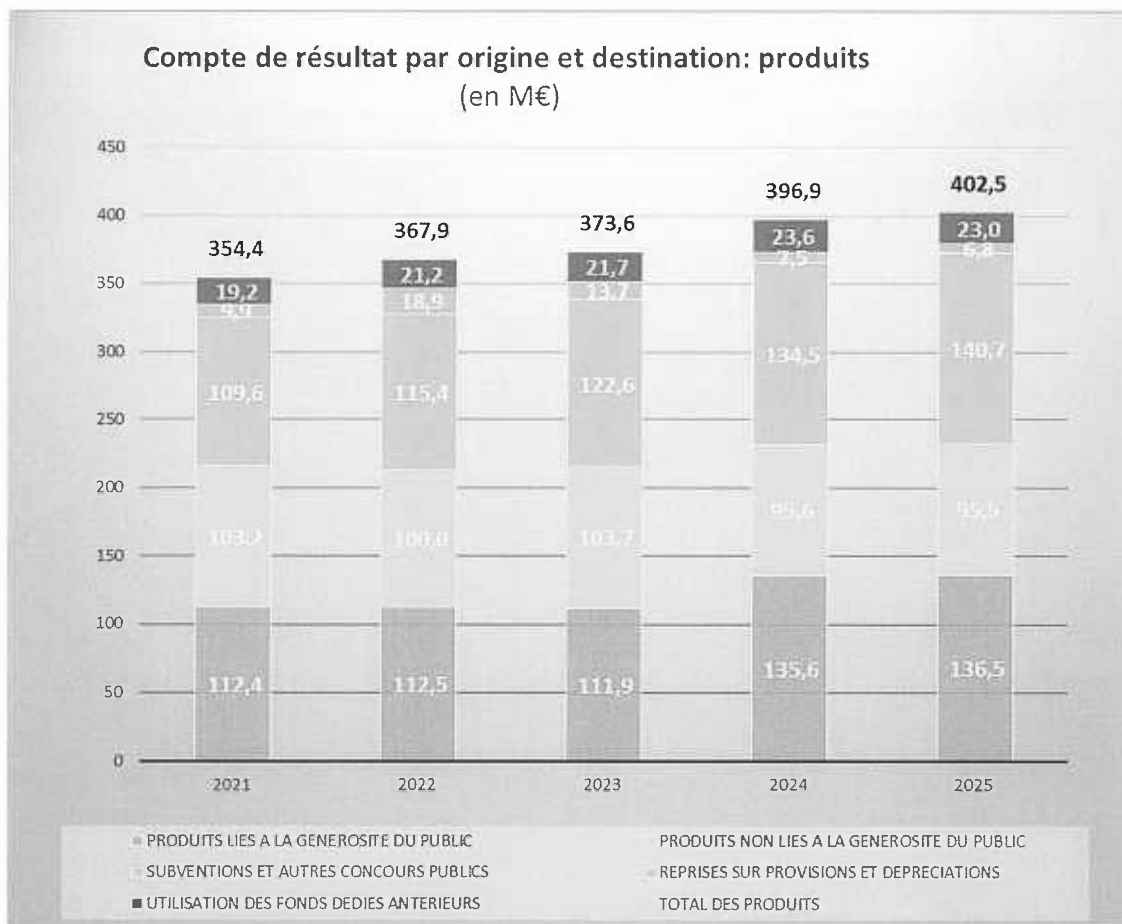
Les frais de fonctionnement (**61,2 M€**), représentent 15,1 % du total des charges de l'exercice inscrites au compte de résultat (vs 14,9% en 2024) et correspondent aux :

- Charges directes rattachées aux directions de l'Institut Pasteur (directions générale, financière, des ressources humaines, de la Responsabilité sociétale des entreprises et Ressources techniques, des Systèmes d'information, Juridique, ...) charges d'activité ou autres charges, soit 90% du total ;
- Charges indirectes de ces mêmes directions, non spécifiquement affectables aux diverses activités, soit 10% du total.



Les dotations aux provisions et dépréciations (3,8 M€ pour 2025) correspondent aux provisions de gestion courante (1,5 M€), et autres provisions sur titres de patrimoine et de participation (2,3 M€).

EVOLUTION 2020-2025



❑ NOTE 14 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements Donnés :

Engagement de souscription FPS Capital Investissement Flextone Partners (ex Euro-PE) :

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2017 à souscrire des parts du FPS (Fonds Professionnel Spécialisé) Pasteur Capital Investissement, géré par Flexstone Partners (ex Euro-PE) à hauteur de 25.000.000 euros ; engagement porté à 30.000.000 euros en 2019.

En 2021, l'engagement a été porté à 35,0 M€, avec une autorisation de dépassement de 5,0 M€ supplémentaires.

Au 31 décembre 2025, 21.950.530 € ont été versés et 13.049.470 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription FCPI Kurma Diag :

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2015 à souscrire des parts de Kurma Diag à hauteur de 1.000.000 euros.

Au 31 décembre 2025, ce fonds a été transféré dans le fonds Pasteur Life Science.

Engagement de souscription FCPI Kurma Biofund III :

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2019 à souscrire des parts de Kurma Biofund III à hauteur de 10.000.000 euros.

Au 31 décembre 2025, ce fonds a été transféré dans le fonds Pasteur Life Science.

Engagement de souscription Elaia PSL Innovation Fund :

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2019 à souscrire des parts de Elaia PSL Innovation Fund à hauteur de 5.000.000 euros.

Au 31 décembre 2025, ce fonds a été transféré dans le fonds Pasteur Life Science.

Engagement de souscription Capdecisif IV :

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2020 à souscrire des parts de Capdecisif IV à hauteur de 5.000.000 euros.

Au 31 décembre 2025, ce fonds a été transféré dans le fonds Pasteur Life Science.

Engagement de souscription Advent LS :

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2020 à souscrire des parts de Advent LS à hauteur de 9.000.000 GBP.

Au 31 décembre 2025, ce fonds a été transféré dans le fonds Pasteur Life Science.

Engagement de souscription Abingworth Bio & LP :

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2020 à souscrire des parts de Abingworth Bio & LP à hauteur de 6.000.000 USD.

Au 31 décembre 2025, ce fonds a été transféré dans le fonds Pasteur Life Science.

Engagement de souscription SPPICAV A PLUS GENERATION 3 :

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2021 à souscrire en actions de la SPPICAV à hauteur de 5.000.000 euros.

En 2022, l'engagement a été porté à 10.000.000 euros.

Au 31 décembre 2025, 10.000.000 € ont été versés, il n'y a plus d'engagement hors bilan. En attente de la liquidation du fonds.

Engagement de souscription SPPICAV A PLUS GENERATION 4 :

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2025 à souscrire en actions de la SPPICAV à hauteur de 5.000.000 euros.

Au 31 décembre 2025, 2.466.694 € ont été versés et 2.533.306 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription FPS Capital investissement Swen Capital Partners :

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2021 à souscrire des parts du FPS (Fonds Professionnel Spécialisé) Pasteur Capital Investissement 2, géré par Swen Capital Partners à hauteur de 60.000.000 euros.

Au 31 décembre 2025, 38.400.000 € ont été versés et 21.600.000 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription ArgoBio :

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2021 à souscrire des parts de ArgoBio à hauteur de 10.000.000 euros.

Au 31 décembre 2025, 10.000.000 € ont été versés. Il n'y a plus d'engagement hors bilan.

Engagement de souscription Capital X SOFINNOVA :

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2021 à souscrire des parts de Sofinnova Capital X à hauteur de 8.000.000 euros.

Au 31 décembre 2025, ce fonds a été transféré dans le fonds Pasteur Life Science.

Engagement de souscription Blackstone Strategic Partners :

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2022 à souscrire des parts de Blackstone Strategic Partners à hauteur de 30.000.000 euros.

Au 31 décembre 2025, 20.655.411 € ont été versés et 9.344.589 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription MPM Bioventures :

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2023 à souscrire des parts de MPM Bioventures à hauteur de 5.000.000 USD.

Au 31 décembre 2025, ce fonds a été transféré dans le fonds Pasteur Life Science.

Engagement de souscription Pantheon Pgif IV :

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2023 à souscrire des parts de Pantheon Pgif IV à hauteur de 20.000.000 euros.

Au 31 décembre 2025, 15.224.010 € ont été versés et 4.775.990 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription JEITO II SLP :

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2024 à souscrire des parts de JEITO II SLP à hauteur de 10.000.000 euros.

Au 31 décembre 2025, ce fonds a été transféré dans le fonds Pasteur Life Science.

Engagement de souscription FPS PASTEUR LIFE SCIENCES parts A :

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2025 à souscrire des parts de FPS PASTEUR LIFE SCIENCES parts A à hauteur de 60.000.000 euros.

Au 31 décembre 2025, 25.396.155 € ont été versés et 34.603.845 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription FPS PASTEUR LIFE SCIENCES parts B :

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2025 à souscrire des parts de FPS PASTEUR LIFE SCIENCES parts B à hauteur de 50.000.000 euros.

Au 31 décembre 2025, 3.750.000 € ont été versés et 46.250.000 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription USUFUIMMO :

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2025 à souscrire des parts de USUFUIMMO à hauteur de 3.000.000 euros.

Au 31 décembre 2025, 3.000.000 € ont été versés, Il n'y a plus d'engagement hors bilan.

Engagement de swap de taux en rapport avec la mise en place d'un emprunt au LCL :

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2019 sur un échange de taux variable Euribor contre un taux fixe de 0,73%, à hauteur des 29.000.000 euros de l'emprunt souscrit.

Au 31 décembre 2025, cet engagement hors bilan porte sur les 9.425.000 € restant à verser d'ici l'échéance du 15/02/2029.

Institut Pasteur Guyane :

Les engagements hors bilan au 31 décembre 2025 pour les crédits-baux s'élèvent à 15.890 euros.

Engagements Recus :

Au 31 décembre 2025, aucun dossier de legs n'est en attente d'acceptation du Bureau du Conseil d'administration.

Pour information, un legs accepté en 2016 et en contentieux depuis 2018 pour 10.111 K€ est par prudence non inscrit à l'actif du bilan.

□ **NOTE 15 : EFFECTIF DES SALARIES AU 31 DECEMBRE**

	FEMMES		HOMMES		TOTAL	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Chercheurs	518	498	479	460	997	958
Chercheurs_instituts consolidés (*)	8	8	4	4	12	12
Ingénieurs, techniciens, administratifs	1 016	1 023	579	585	1 595	1 608
Ingénieurs, techniciens, administratifs_instituts consolidés (*)	82	85	56	55	138	140
TOTAL	1 624	1 614	1 118	1 104	2 742	2 718

(*) Instituts consolidés : IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Il s'agit de l'effectif total c'est-à-dire des salariés présents et ceux dont le contrat est temporairement suspendu.

□ **NOTE 16 : REMUNERATION**

Conformément à l'article 833-17 du règlement ANC N° 2016-07 modifiant le règlement N° 2014-03 sur les rémunérations & engagements pris envers les dirigeants :

Les membres du Conseil d'administration exercent leur fonction à titre bénévole :

- Les 20 membres du Comité de direction (18 membres en 2024) ont perçu au titre des rémunérations 2025 hormis les droits d'inventeurs et les indemnités de départ, un montant global de 2.911.480 euros (2.836.973 euros pour 2024). Ce même montant y compris les droits d'inventeurs et les indemnités de départ s'élève pour l'exercice 2025 à 3.168.324 euros (2.940.984 euros pour 2024) ;
- Le montant des engagements de retraite (indemnités conventionnelles de retraite) à leur profit, s'élève pour 2025 à 736.621 euros (791.489 euros pour 2024).

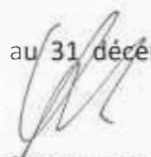
Pour information :

- Le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées, hormis les droits d'inventeurs et les indemnités de départ, s'est élevé pour l'exercice 2025, à 2.062.782 euros (2.072.517 euros pour 2024). Ce même montant y compris les droits d'inventeurs et les indemnités de départ, s'est élevé pour l'exercice 2025 à 2.293.402 euros (2.470.095 euros pour 2024) ;
- Le montant global des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants salariés, hormis les droits d'inventeurs et les indemnités de départ s'est élevé pour l'exercice 2025, à 703.774 euros (780.575 euros pour 2024). Ce même montant y compris les droits d'inventeurs et les indemnités de départ s'est élevé, pour l'exercice 2025, à 880.414 euros (812.042 euros pour 2024).

Aucun de ces dirigeants ne bénéficie d'avantages en nature.

□ **NOTE 17 : AUTRES INFORMATIONS**

Les honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025 s'élèvent à 161.050 euros HT, après effet de l'indexation prévue au contrat.



Yasmine Belkaid
Directrice générale
de l'Institut Pasteur